



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 novembre 2018
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel

I. Introduction

1. Par sa résolution [2391 \(2017\)](#) du 8 décembre 2017, le Conseil de sécurité a salué les progrès accomplis pour rendre opérationnelle la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Il m'a prié de lui faire rapport, en étroite coordination avec les États membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), à savoir le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, et l'Union africaine, sur les activités de la Force conjointe en mettant l'accent sur les progrès réalisés pour la rendre opérationnelle, l'appui international dont elle bénéficie, l'application de l'accord technique entre les Nations Unies, l'Union européenne et les États membres du G5 Sahel, les difficultés qu'elle a rencontrées, ainsi que l'application par les pays du G5 Sahel d'un cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire et de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

II. Opérationnalisation de la Force conjointe

2. Au cours de la période considérée, en application de la résolution [2391 \(2017\)](#), les pays du G5 Sahel, avec l'appui de leurs partenaires internationaux, ont continué de déployer des efforts pour rendre la Force conjointe pleinement opérationnelle. Toutefois, en raison d'un manque important de matériel et de formation, il a été nécessaire de reporter par deux fois la date limite de réalisation de la pleine capacité opérationnelle et un nouveau calendrier n'a pas encore été défini. L'attentat terroriste meurtrier perpétré le 29 juin 2018 contre le quartier général de la Force conjointe à Sévaré (Mali) a porté un coup sévère aux efforts faits pour accélérer la pleine opérationnalisation de la Force conjointe et conduit à suspendre temporairement ses opérations. À la suite de l'attaque, la nouvelle direction de la Force conjointe a mené une série d'évaluations visant à définir l'orientation stratégique et géographique de celle-ci, de manière à déterminer la nature, la localisation et le calendrier de ses opérations, une fois qu'elles auront repris.

3. Parmi les faits politiques marquants survenus, la tenue d'élections présidentielles pacifiques au Mali en août 2018, parallèlement à celle d'élections législatives, régionales et municipales en Mauritanie en septembre, a constitué une étape décisive pour le renforcement des institutions démocratiques dans la région. Au Mali, la réélection du Président Ibrahim Boubacar Keita et la signature du Pacte de paix le 15 octobre offrent l'occasion de relancer le processus de paix malien et



d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et de la feuille de route adoptée par le Gouvernement et les groupes armés signataires le 22 mars. L'intensification des efforts destinés à rétablir et étendre l'autorité de l'État au Mali, à favoriser la réconciliation et la cohésion nationales, et à mener des réformes institutionnelles essentielles, notamment la réforme du secteur de la sécurité et la décentralisation, permettra de trouver des solutions politiques durables et ainsi de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité dans la région du Sahel. Toutefois, les insuffisances importantes en matière de gouvernance et la présence limitée de l'État dans la région du Liptako-Gourma continuent de saper la confiance qu'ont les populations dans leurs représentants et freinent la fourniture de services sociaux de base. La situation humanitaire au Sahel reste désastreuse et continue d'être aggravée par la hausse de l'insécurité et les effets des changements climatiques.

4. Les conditions de sécurité dans la zone de la triple frontière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger et dans le couloir central de la zone d'opérations de la Force conjointe se sont rapidement détériorées au cours des six derniers mois. Le 1^{er} mai 2018, des assaillants ont attaqué des camps de civils à Taylanen et Tindibawen, près de la frontière avec le Niger, tuant 15 personnes. Le 29 juin, le quartier général de la Force conjointe du G5 Sahel a essuyé une attaque complexe, revendiquée après coup par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans affilié à Al-Qaida, durant laquelle une voiture piégée a franchi la barrière du camp, causant la mort de deux soldats et des dégâts matériels considérables. Le 18 juillet, une force hybride de la Force conjointe et des Forces armées au Mali a été attaquée près de N'Tillit, dans la zone frontalière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Le 22 août, des assaillants ont attaqué et saccagé le poste de police de Sollé dans le nord du Burkina Faso, tuant un agent de police. Le 5 septembre, un groupe armé a attaqué des camps de civils dans le village de Tinipchi, à la frontière nigéro-malienne. L'attaque a fait 27 morts. Le 3 octobre, des individus armés ont attaqué la gendarmerie d'Inata dans la province de Soum, dans le nord du Burkina Faso, faisant un mort et un blessé parmi les policiers. Le 5 octobre, plusieurs agents de police burkinabés ont été tués lorsque leur véhicule a heurté un engin explosif improvisé près de la frontière malienne.

5. Au nord, à l'est et au sud-ouest du Burkina Faso, les attaques contre les forces de sécurité et autres agents de l'État, les institutions de l'État et les services publics se sont intensifiées au cours des derniers mois. Il est particulièrement inquiétant de constater que la violence a augmenté dans le nord-est du pays, le long de la frontière avec le Niger, ainsi qu'à Tillabéri et à Tahoua (Niger), où l'état d'urgence est toujours en vigueur. Un nombre sans précédent d'attaques asymétriques ont été recensées contre les forces de défense et de sécurité locales et contre la population civile. Ces attaques semblent indiquer que des groupes terroristes se sont établis dans une région se trouvant bien au-delà des zones d'opérations principales des forces armées internationales et des forces armées des pays membres du G5 Sahel. Le Gouvernement burkinabé a lancé une opération antiterroriste dans l'est du pays, en plus des efforts similaires qui sont actuellement déployés dans le nord. En octobre 2018, des dirigeants de l'opposition et des militants de la société civile ont manifesté à Ouagadougou pour dénoncer l'incapacité du Gouvernement à maintenir la sécurité dans le pays.

6. Le 11 août 2018, un groupe de rebelles tchadiens basé en Libye a attaqué deux positions de l'armée tchadienne dans le nord du Tchad. Il s'agissait de la première attaque transfrontalière majeure menée par un groupe de rebelles tchadiens depuis 2009. L'attaque, perpétrée par le Conseil de commandement militaire pour le salut de la République, a eu lieu à 35 kilomètres au sud de la frontière libyenne, à Kouri Bougouri. Les rebelles se sont emparés de deux positions, ce qui a poussé l'armée tchadienne à envoyer des renforts qui ont poursuivi les rebelles au-delà de la frontière.

7. Le 26 septembre 2018, en marge du débat général de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies a organisé une manifestation de haut niveau sur le Mali et le Sahel, qui a été coprésidée par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le G5 Sahel, l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies, la France et l'Algérie. À cette occasion, les pays du G5 Sahel ont réaffirmé leur volonté de rendre le plus rapidement possible la Force conjointe opérationnelle, mais ont souligné que les retards enregistrés étaient liés à l'absence de financement prévisible et au manque de matériel et de moyens. Des représentants de pays donateurs ont réaffirmé leur soutien à la Force conjointe et demandé instamment aux pays du G5 Sahel d'accélérer les efforts de constitution des forces. En septembre, dans leurs discours respectifs devant l'Assemblée générale, le Président malien Keita et le Ministre burkinabé des affaires étrangères, Alpha Barry, ont exhorté le Conseil de sécurité à placer le mandat de la Force conjointe sous le Chapitre VII de la Charte, de sorte à lui garantir un appui et un financement. M. Barry a noté qu'au cours des trois dernières années, rien qu'au Burkina Faso, le terrorisme avait fait plus de 200 victimes et entraîné la fermeture de plus de 520 écoles, privant d'éducation 56 000 enfants.

A. Point de la situation en matière de déploiement : composante militaire

8. Le 9 mai 2018, le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel a tenu sa sixième session ordinaire à Ouagadougou. Les chefs d'état-major des pays membres du G5 Sahel se sont dits préoccupés par la montée de la menace terroriste dans la région et par son incidence sur la paix et la sécurité régionales et internationales. Ils ont approuvé et adopté tous les documents cadres et principes directeurs relatifs à l'opérationnalisation de la Force conjointe, et notamment ceux qui ont trait à sa structure opérationnelle, ainsi que des mesures concrètes visant à mettre en place sa composante Police. Le 13 mai, les ministres de la défense des pays membres du G5 Sahel se sont réunis à Ouagadougou et ont approuvé les recommandations de la sixième session ordinaire du Comité de défense et de sécurité. Ils ont également demandé à ce dernier de mener, avant sa prochaine session qui doit se tenir en novembre à Bamako, un examen stratégique visant à analyser les défis à relever dans le cadre des opérations menées par la Force conjointe.

9. Au cours de la période considérée, le déploiement des contingents a continué d'être ralenti par l'absence de bases d'opérations sûres et fortifiées, le manque de capacités et de matériel et le chevauchement de nombreuses demandes adressées aux forces armées et de sécurité des pays membres du G5 Sahel. Toutefois, au 26 octobre 2018, 80 % des contingents avaient été déployés dans les trois secteurs (Ouest, Centre et Est). Le transfert d'autorité s'est achevé en octobre 2018 pour tous les secteurs et postes de commandement de la Force conjointe. Toutefois, étant donné le manque de matériel et d'infrastructures, la gravité et les répercussions de l'attaque de Sévaré et la nomination d'un nouveau commandant de la Force conjointe, la date limite de réalisation de la pleine capacité opérationnelle a dû être reportée à deux reprises au cours de la période considérée. Une nouvelle date limite reste à fixer.

10. Entre mai et juin 2018, la Force conjointe a mené quatre opérations. L'opération Irgoka s'est déroulée du 18 au 30 mai dans la zone située entre Markoye (Burkina Faso), Wanzarbé (Niger) et Inates (Niger). Elle a fait intervenir deux détachements interarmées du Burkina Faso et du Niger placés sous le commandement de la Force conjointe, en coordination avec les forces armées de ces deux pays et l'opération Barkhane. Le poste de commandement central de Sévaré a dirigé cette opération avec le concours du poste de commandement tactique et de l'état-major du secteur Central à Niamey. Du 13 au 24 juin, la Force conjointe a mené l'opération Gourma dans la

zone de la triple frontière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, avec la participation de deux bataillons interarmées composés de soldats de chacun des trois pays, l'objectif étant de déstabiliser les chaînes d'approvisionnement des groupes terroristes et criminels et de rassurer la population vivant dans cette zone. Du 1^{er} au 12 juillet, la Force conjointe a simultanément mené l'opération Odossou le long de la frontière nord entre le Niger et le Tchad, dans le secteur Est, et l'opération El Emel, dans le secteur Ouest. Le poste de commandement du secteur Est, temporairement basé à N'Djamena, et deux bataillons interarmées composés de soldats du Niger et du Tchad ont fourni une assistance à l'opération Odossou. L'opération El Emel a été menée par deux bataillons mauritaniens, avec pour objectif la neutralisation des groupes terroristes armés présents dans la zone qui s'étend du sud de Bassiknou (Mauritanie) au nord de Nampala (Mali).

11. L'attaque menée le 29 juin 2018 contre le quartier général de la Force conjointe à Sévaré a infligé de lourds dommages à ses bâtiments. Sa salle d'information et de communication a été détruite et des documents sensibles ainsi que des archives ont été endommagés. La liaison et la coordination tactiques avec les différents quartiers généraux des armées des pays du G5 Sahel ont donc été perturbées. Depuis lors, le personnel du quartier général de la Force conjointe a été réparti entre Sévaré et Bamako, d'où de graves répercussions sur ses capacités de planification et de communication. En conséquence et après le changement de direction, les opérations de la Force conjointe ont été temporairement suspendues et elles devraient reprendre en décembre. En marge de la cérémonie d'investiture du Président Keita qui a eu lieu le 22 septembre, les chefs d'État des pays du G5 Sahel ont décidé d'établir temporairement le quartier général de la Force conjointe à Bamako. Immédiatement après l'attaque, l'Union européenne et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) ont fourni des équipements informatiques d'urgence.

12. Le 25 octobre 2018, la Comité de défense et de sécurité a tenu une session extraordinaire à Niamey et décidé de transférer de façon permanente le quartier général de la Force conjointe à Bamako, et demandé aux autorités maliennes de trouver un site approprié à cette fin. L'Union européenne a offert son appui, par l'intermédiaire de l'un de ses prestataires, Expertise France, pour reconstruire le quartier général de la Force conjointe, une fois son implantation confirmée.

13. Le général de brigade mauritanien Hanena Ould Sidi a été nommé commandant de la Force conjointe le 12 juillet 2018 en remplacement du général de brigade Didier Dacko, du Mali, qui exerçait cette fonction depuis juin 2017. Le 4 septembre, en marge de la visite qu'il a effectuée au Mali, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, accompagné de son Représentant spécial pour le Mali, a rencontré le nouveau commandant de la Force et le Secrétaire permanent du G5 Sahel. Le commandant a indiqué qu'il avait l'intention de mener des inspections complètes de chaque bataillon pour s'assurer de leur conformité avec les normes établies dans le concept d'opérations et pour déterminer et clarifier la nature et l'étendue des besoins des postes de commandement.

14. Depuis l'attentat terroriste perpétré contre le quartier général de la Force conjointe, il est encore plus urgent de construire et de fortifier les bases d'opérations de la Force pour en protéger le personnel, les armes, les munitions, le matériel et les fournitures. La Force conjointe est en train d'élaborer un nouveau plan des priorités pour la construction et la fortification de ses camps qui, pour la plupart, conduisent leurs opérations dans des conditions précaires. Dans l'exposé qu'il a présenté le 26 septembre 2018 à la réunion de haut niveau sur le Mali et le Sahel, le commandant de la Force conjointe a estimé que le coût de la construction et du renforcement des 14 camps de la Force conjointe s'élevait à environ 80 millions d'euros.

15. À la suite de l'attentat perpétré le 11 août 2018 par des groupes rebelles tchadiens basés en Libye contre deux positions de l'armée tchadienne dans le nord du pays, le Tchad a décidé de déplacer de manière permanente le quartier général du secteur Est de la Force conjointe, actuellement situé à N'Djamena, et le bataillon tchadien pour le secteur Est à Wour, près de la frontière nord du pays. La force française de l'opération Barkhane a annoncé qu'elle appuierait le redéploiement du bataillon, tandis que l'Union européenne a fait savoir qu'elle financerait la construction du nouveau quartier général du secteur Est.

16. La Force conjointe continue de se heurter à un manque important de formation, de moyens et de matériel. Le manque d'équipements de protection individuelle et de véhicules blindés, la menace que représentent les engins explosifs improvisés et l'absence de chaînes d'approvisionnement logistique permettant de transporter du carburant et des vivres depuis les bases de la MINUSMA aux postes de commandement de la Force conjointe constituent des problèmes majeurs qui retardent la reprise des opérations de la Force conjointe.

17. En réponse à une demande d'appui de la Force conjointe, le Service de la lutte antiterroriste a élaboré une proposition de projet visant à renforcer les capacités dans tous les pays du G5 Sahel pour répondre à la menace asymétrique que représentent les engins explosifs. À la mi-juillet 2018, à Nouakchott, le Secrétariat permanent du G5 Sahel et le commandant de la Force ont réaffirmé qu'ils approuvaient le projet proposé, qui est une condition préalable à l'opérationnalisation de la Force conjointe. Le projet a ensuite été soumis au centre de coordination de l'Union européenne le 11 septembre et sera présenté à la prochaine réunion du Comité de défense et de sécurité, prévue à Bamako en novembre, pour adoption finale.

18. Du 23 au 26 octobre, la mission de formation de l'Union européenne au Mali et l'École de maintien de la paix Alioune Blondin Beye ont organisé un atelier de haut niveau destiné aux chefs sortants des trois postes de commandement et à leurs successeurs (avant la relève) ainsi qu'aux officiers et conseillers déployés au quartier général de la Force conjointe. Les participants ont entendu des exposés sur l'environnement opérationnel de la Force conjointe, les conditions de sécurité dans lesquelles elle opère et le cadre juridique dans lequel s'inscrivent ses activités. Cet atelier a également permis aux officiers d'échanger des données d'expérience avant la relève.

B. Point de la situation en matière de déploiement : composante Police civile

19. Le 9 mai 2018, le Comité de défense et de sécurité a validé le mandat du conseiller pour les questions de police, qui est basé au quartier général de la Force conjointe et chargé d'assurer la coordination générale de la composante Police. Le Comité a également validé les principes d'organisation régissant l'intégration et la collaboration des groupes d'enquête spécialisés et des brigades de police militaire avec les cadres judiciaires et de sécurité nationaux. Le nouveau conseiller pour les questions de police, Abdellahi Sidi Aly, de nationalité mauritanienne, a été nommé le 7 août.

20. À la demande du Comité de défense et de sécurité et avec le soutien de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), des missions d'évaluation ont été organisées dans les pays du G5 Sahel. Elles étaient dirigées par le Directeur général de la Police nationale nigérienne et composées de représentants de la police et de la gendarmerie nigériennes, de la Force conjointe, notamment le nouveau conseiller pour les questions de police, du Secrétariat permanent du G5 Sahel ainsi que d'experts, entre autres, de la Mission politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne au Niger, de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de

l'ONUSD. L'équipe s'est rendue à Niamey les 30 et 31 juillet 2018, à Ouagadougou les 1^{er} et 2 août, à N'Djamena les 15 et 16 août, à Bamako les 13 et 14 septembre, et à Nouakchott les 10 et 11 octobre 2018. L'objectif de ces missions était de mobiliser un appui à la mise en place de la composante Police au niveau national grâce à des séances de sensibilisation destinées aux plus hautes autorités nationales compétentes et à des discussions sur les besoins en formation et en matériel. Les délégations ont rencontré les ministres de l'intérieur, de la défense et de la justice et les ministères d'exécution en charge des questions liées au G5 Sahel et tenu des discussions techniques avec les autorités nationales compétentes, notamment la police, la gendarmerie et des représentants du système judiciaire.

21. En septembre 2018, à la suite des missions d'évaluation, le Gouvernement nigérien a créé à Bankilaré un groupe d'enquête rattaché à la composante Police du secteur Centre, qui doit servir d'antenne du service de l'appui centralisé du Niger pour la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, et déployé 15 agents de la police judiciaire. En outre, des missions de reconnaissance sont en train de préparer la création d'un second groupe d'enquête à Madama (Niger) dans le secteur Est. Au Burkina Faso, un décret a été signé en septembre en vue de créer une brigade spéciale d'enquête sur le terrorisme et la criminalité organisée. Le Gouvernement tchadien a signé un décret portant création du groupe d'enquête spécialisé de la composante Police et désigné plus de 60 agents destinés à rejoindre ce groupe et à recevoir une formation. Ce groupe disposera d'une antenne à Wour, dans le secteur Est. Au Mali, le pôle judiciaire spécialisé compte ouvrir des antennes qui serviront de groupes d'enquête au sein de la composante Police. Le Gouvernement mauritanien prévoit de nommer 20 agents issus des services spécialisés de lutte contre le terrorisme et contre la drogue pour former le groupe d'enquête, qui sera établi à proximité du poste de commandement de la Force conjointe dans le secteur Ouest.

22. À l'issue des missions, leurs participants ont recommandé de renforcer la coopération entre les forces de maintien de l'ordre et les autorités judiciaires en utilisant des outils et mécanismes existants tels que la Plateforme de coopération en matière de sécurité du G5 Sahel et la Plateforme de coopération judiciaire du Sahel. Ils ont également recommandé que le Burkina Faso et la Mauritanie adhèrent à l'accord de coopération judiciaire précédemment signé par le Mali, le Niger et le Tchad en mai 2017 et qui vise à renforcer les contrôles aux frontières entre les trois pays et à améliorer la coopération dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée.

23. Le 23 juillet 2018, INTERPOL a organisé une réunion au siège de son secrétariat général, à Lyon (France), avec les chefs des composantes police des pays membres du G5 Sahel. Les discussions ont porté sur trois domaines clefs dans lesquels INTERPOL peut fournir une assistance à la Force conjointe, à savoir : a) la création d'un cadre pour le partage de renseignements ; b) la garantie que les informations relatives à la criminalité générées par les opérations et enquêtes de la Force conjointe peuvent être vérifiées et consignées dans les bases de données mondiales d'INTERPOL ; c) la fourniture d'un appui opérationnel et spécialisé en matière d'analyse des données. INTERPOL et les pays membres du G5 Sahel sont convenus de continuer à renforcer leur partenariat et leur dialogue stratégiques dans les trois domaines susmentionnés.

24. Du 17 au 21 septembre 2018, le Collège sahélien de sécurité et la Mission politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne au Mali ont organisé un atelier qui a réuni des représentants du pouvoir judiciaire, de l'armée et de la gendarmerie des pays du G5 Sahel et visait à définir les rôles et responsabilités des officiers de la police militaire qui seront intégrés aux bataillons de la Force conjointe. Les participants ont recommandé l'élaboration de directives conjointes et d'une formation spécialisée destinées au corps de police militaire de la Force conjointe.

C. Secrétariat permanent

25. Le G5 Sahel a continué de déployer des efforts pour restructurer son secrétariat afin de répondre à ses besoins opérationnels, notamment ceux liés à l'opérationnalisation de la Force conjointe, à l'augmentation du nombre de ses partenariats et aux questions relatives au développement et en particulier à la mise en œuvre du Plan d'investissements prioritaires. Pour donner suite à une directive du Conseil des ministres, le Secrétariat permanent du G5 Sahel procède actuellement à un audit organisationnel visant à définir les fonctions de ses nouveaux postes en fonction des exigences liées à sa charge de travail. En attendant, il a reçu des renforts de personnel de l'Union européenne et de plusieurs organismes des Nations Unies, notamment l'ONUSC, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la MINUSMA. Le Tchad a affecté un officier au Bureau de la défense et de la sécurité du Secrétariat permanent du G5 Sahel. Le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont nommé des spécialistes des finances, de l'audit et des achats, qui entreront sous peu en fonctions.

III. Cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire

26. Dans sa résolution [2391 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a déclaré que les opérations de la Force conjointe devaient être menées dans le plein respect du droit international, notamment du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés, selon qu'il convient. Il a demandé aux pays du G5 Sahel d'établir un cadre réglementaire solide pour prévenir toute violation du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire, enquêter, prendre des sanctions ou rendre compte à ce sujet. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la MINUSMA et la Force conjointe ont continué de travailler à la mise en place du cadre, qui a été lancé lors d'un atelier de haut niveau tenu à Bamako, les 7 et 8 mai 2018. Composé d'un certain nombre de mécanismes et de mesures visant à prévenir, atténuer et combattre les violations, le cadre représente une manière novatrice d'intégrer les droits de l'homme dans la nouvelle architecture de paix et de sécurité. Il a pour objet de garantir que les droits de l'homme sont pleinement pris en compte dans les stratégies de sécurité mises en œuvre pour lutter contre les nouvelles formes de violences et de conflits, y compris le terrorisme. Les mesures prévues à ce titre sont, notamment, des critères concernant la sélection et la vérification des antécédents des membres des contingents, la formation des soldats et des officiers de commandement, l'élaboration d'une doctrine et de procédures opérationnelles permanentes, notamment pour l'arrestation et la détention, et l'amélioration des interventions de lutte contre les violations.

27. Une équipe consultative technique du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et un spécialiste de la protection de l'enfance de la MINUSMA ont été déployés, en mai 2018, à Sévaré, pour aider le commandement de la Force conjointe à mettre en œuvre le cadre. L'équipe a travaillé en étroite collaboration avec tous les acteurs techniques qui contribuent, directement ou indirectement, à la mise en place du cadre, soit la MINUSMA, l'ONUSC, le Center for Civilians in Conflict, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes, la Mission politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne au Mali et les forces de l'opération Barkhane.

28. Du 3 au 5 juillet 2018, la Force conjointe a organisé, avec l'appui de la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et de l'École de maintien de la paix Alioune Blondin Beye, un atelier sur le plan de formation de la Force conjointe, afin de convenir des objectifs prioritaires et des thèmes spécialisés de formation pour les agents de la Force conjointe et de la composante Police de manière à adapter le plan de formation à l'environnement opérationnel. Il s'agissait également de recenser les prochaines étapes de la mise en place de la composante Police et du corps de police militaire.

29. Entre juillet et septembre 2018, une équipe consultative technique du Haut-Commissariat et des officiers de la Force conjointe se sont rendus, ensemble, dans tous les pays du G5 Sahel. Ils y ont mené une série d'activités de sensibilisation et de prédéploiement consacrées au cadre, en association avec le quartier général de l'armée de chaque pays ainsi qu'avec les unités de secteur et de terrain. Plus précisément, ils ont passé en revue, dans chaque pays, les normes et procédures de sélection et de vérification des antécédents des membres de contingents ainsi que les systèmes et plans de formation préalable au déploiement de chaque pays. Ils ont également effectué une analyse des enseignements tirés de l'expérience acquise dans le cadre des six opérations de la Force conjointe en matière de protection des civils et organisé une séance de formation conjointe, destinée aux quartiers généraux des forces armées ainsi qu'aux unités de secteur et de terrain, sur l'intégration de cette question dans la planification et la conduite des opérations.

30. Du 16 au 27 juillet 2018, 30 officiers du commandement de la Force conjointe ont reçu, à Bamako, une formation intégrée menée avec l'appui de partenaires techniques tels que la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes et la Mission politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne au Mali, le CICR, la MINUSMA et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. L'objectif du Haut-Commissariat à cette formation était de faire connaître aux commandants des opérations le cadre réglementaire applicable à la Force conjointe.

31. Au cours de la période considérée, la MINUSMA a enquêté sur des violations graves des droits de l'homme liées aux opérations de la Force conjointe, faisant fond sur les informations recueillies lors de ses activités de suivi, afin d'aider les autorités et la Force conjointe à renforcer leur stratégie de lutte contre les violations. La MINUSMA a également aidé les autorités maliennes à enquêter sur le meurtre de 12 civils, perpétré le 19 mai à Boulikessi, dans la région de Mopti, par des éléments des forces armées maliennes servant sous le commandement de la Force conjointe, au cours de ce qui semblerait être une opération menée en représailles au meurtre d'un soldat. Elle a également contribué à l'enquête menée par la Force conjointe sur les lieux des faits, dont les résultats ont été communiqués au Ministère de la défense. Le 7 juin, celui-ci a déclaré que l'enquête de la Force conjointe avait laissé des zones d'ombre et a voulu faire lui-même la lumière sur les faits. Par mesure de précaution, il a ordonné, le 13 juin, le transfert à Bamako du contingent en cause, en a relevé les membres de leurs fonctions et les a sommés de demeurer à la disposition de la justice militaire. Le contingent a été remplacé par une autre unité militaire de Sévaré. Le 7 juillet, le Ministère de la défense a créé une commission spéciale chargée d'enquêter sur cette affaire, nommant le Procureur de Mopti magistrat instructeur militaire et chef de ladite commission. Celui-ci a ouvert une enquête pénale. Le 5 septembre, le Procureur a demandé, en son nom et celui des autres membres de la commission spéciale, l'aide de la MINUSMA pour poursuivre l'enquête, en particulier les services d'un spécialiste de médecine légale militaire et d'enquêteurs nationaux du Service d'investigation judiciaire. Il s'est ensuite rendu à Boulikessi pour y mener d'autres enquêtes, notamment de criminalistique. La commission spéciale rédige actuellement

ses conclusions, qui seront communiquées au Ministre de la défense et à l'Organisation des Nations Unies, conformément aux dispositions de l'accord technique.

32. Le 20 octobre 2018, des hommes armés non identifiés ont attaqué un véhicule des forces armées maliennes qui transportait des éléments maliens de la Force conjointe. L'attaque a eu lieu à environ 200 mètres du marché de Boulikessi, près de la frontière avec le Burkina Faso, et a fait un mort et plusieurs blessés parmi les soldats. Le 28 octobre et le 1^{er} novembre, des spécialistes des droits de l'homme de la MINUSMA ont rendu visite à un groupe de 14 individus qui avaient été arrêtés et transférés à Bamako dans le cadre de l'enquête judiciaire sur cette attaque. Ils continueront de suivre le déroulement de l'enquête.

IV. Problèmes et enjeux

33. Si les pays du G5 Sahel et certains donateurs ont poursuivi, comme on l'a vu précédemment, leurs efforts visant à rendre opérationnelle au plus vite la Force conjointe, de fortes lacunes en matière de formation et de capacités, l'absence de bases opérationnelles sûres et fortifiées et le manque de fonds persistent à ralentir le déploiement et l'équipement des contingents et de la composante Police. Les forces de sécurité nationales des pays du G5 Sahel sont constamment mises à rude épreuve puisqu'elles doivent parer à toute une série de menaces multiformes à la sécurité tout en assurant la sécurité et en menant des opérations militaires à l'échelle nationale. Parallèlement, elles contribuent à 40 % aux effectifs des contingents déployés de la MINUSMA, tout en participant à une multitude d'initiatives conjointes, telles que le partenariat militaire de coopération transfrontalière, qui a servi de cadre aux opérations conjointes transfrontalières menées par les pays du G5 Sahel et les forces de l'opération Barkhane depuis 2015, la Force mixte Tchad-Soudan, le « G4 » nouvellement créé (voir par. 58 ci-après) et la Force multinationale mixte de lutte contre Boko Haram.

34. Au vu de ce qui précède, en particulier les multiples initiatives conjointes transfrontalières menées entre pays de la région, il convient de préciser et de développer le concept stratégique des opérations de la Force conjointe. Les efforts actuellement déployés pour rendre opérationnelle la Force conjointe sont axés sur la première phase, qui prévoit des opérations conjointes transfrontalières dans les trois secteurs. De telles opérations avaient toutefois déjà été entreprises avant la création de la Force conjointe. Qui plus est, compte tenu de l'accroissement de la mobilité et de la complexité des groupes armés terroristes, un système tendant à la création d'un réseau de postes de commandement plus souple et dynamique, doté de mécanismes mondiaux d'alerte rapide, serait peut-être un choix plus judicieux, à long terme, que des bases fixes exigeant d'importants investissements en infrastructures et en argent. En outre, il conviendrait de préciser, idéalement avant que la Force conjointe ne reprenne ses opérations, plusieurs aspects relatifs à la première phase, tels que le droit de poursuite, en particulier dans les cas où les forces armées pourraient opérer, dans une même zone, sous le double commandement de leur pays et de la Force conjointe. Le concept stratégique des opérations prévoit, à terme, une transition vers une deuxième phase, celle de la transformation de la Force conjointe en une brigade antiterroriste régionale placée sous un commandement interarmées. Pour autant, il ne donne pas davantage de précisions sur la portée régionale et tactique d'une telle force. De surcroît, il demeure urgent, vu l'immensité du terrain et les différents problèmes de sécurité – qui ne sont pas tous liés au terrorisme – des pays du G5 Sahel, de développer et de clarifier le concept stratégique des opérations. Les pays du G5 Sahel devront parvenir à une unité d'objectifs et se doter d'une vision commune pour définir l'objectif final de la Force conjointe, ce qui permettra de renforcer la confiance des donateurs.

35. Enfin et surtout, la Force conjointe ne dispose toujours pas d'un cadre institutionnel global qui permettrait de mieux traduire en directives tactiques et opérationnelles les décisions politiques prises au niveau des chefs d'État ou des ministres. La répartition des tâches et attributions entre le sommet des chefs d'État, le Comité de défense et de sécurité, le Bureau de la défense et de la sécurité et le commandement de la Force conjointe n'est pas toujours claire. Par ailleurs, on attend toujours, aux niveaux technique et politique, la création d'un groupe de soutien de la Force conjointe, qui servirait de plateforme d'échange et de coordination avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2391 (2017).

V. Appui international à la Force conjointe du G5 Sahel

A. Appui multilatéral

36. Lors d'une conférence internationale de haut niveau sur le Sahel, tenue à Bruxelles le 23 février 2018, l'Union européenne, ses États Membres et d'autres pays se sont engagés à verser 88 millions d'euros pour financer la Force conjointe, portant ainsi à quelque 415,55 millions d'euros le montant total des contributions annoncées à ce jour. Au cours de la période considérée, la quasi-totalité des besoins en véhicules blindés et équipements de protection individuelle exprimés par la Force conjointe ont été mis en correspondance avec les contributions annoncées par les donateurs. En outre, plusieurs procédures de passation de marchés ont été lancées et un premier lot de matériel a été livré. Le centre de coordination de l'Union européenne supervise les efforts de mise en correspondance des besoins et des contributions. En ce qui concerne la modernisation des infrastructures, l'agence Expertise France a soumis une proposition en vue du renforcement de l'état-major du secteur Ouest et de la reconstruction du quartier général de la Force conjointe. Pour ce qui est du renforcement de l'état-major du secteur Est et de la construction du nouveau quartier général de la Force conjointe, différentes options sont actuellement à l'étude. Le tableau ci-après donne un aperçu des contributions versées et de l'état de décaissement des fonds. Sur le total des montants annoncés, 45,9 % (soit quelque 190,76 millions d'euros) ont été soit décaissés, soit affectés à des procédures de passation de marchés en cours, et 6,1 % (soit 25,30 millions d'euros) ont été affectés à des procédures qui vont démarrer dans un avenir proche. Le restant des contributions annoncées, d'une valeur de 199,49 millions d'euros, n'a toujours pas été affecté.

État de décaissement des fonds annoncés à l'appui de la Force conjointe

<i>Organisation/pays</i>	<i>Montant décaissé</i>	<i>Décaissement en cours</i>	<i>Demandes soumises et approuvées</i>	<i>Offre finalisée</i>	<i>Contributions reçues</i>	Total
G5 Sahel			50,00			50,00
Union européenne	7,94	1,50	63,97	11,60		85,01
Pays membres de l'Union européenne	7,97	20,08	26,70	1,10	1,03	56,88
Pays non membres de l'Union européenne			12,60	12,60	198,46	223,66
Total	15,91	21,58	153,27	25,30	199,49	415,55

37. Dans le cadre de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, l'Union européenne a aidé à rendre opérationnelle la Force conjointe, depuis sa création, en versant, par l'entremise d'Expertise France, une première contribution de 50 millions d'euros au titre des services, des infrastructures et du matériel. À la Conférence internationale de haut niveau sur le Sahel, l'Union européenne a porté sa contribution à 100 millions d'euros, montant auquel sont venus s'ajouter 25 millions d'euros destinés à Expertise France, qui ont servi à l'Union européenne pour élargir le champ du financement aux activités d'appui opérationnel et logistique de la MINUSMA à la Force conjointe (10 millions d'euros), aux activités menées par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour mettre en œuvre le cadre réglementaire (10 millions d'euros) et aux activités de consolidation des structures de gouvernance du G5 Sahel (5 millions d'euros).

Appui apporté par l'entremise d'Expertise France

38. Au cours de la période considérée, le commandant de la Force conjointe a présenté 12 demandes de services, d'infrastructures et de matériel à Expertise France, dont quatre ont été agréées par Expertise France, qui y a donné suite (soit pour la fourniture au G5 Sahel de 1 050 équipements de protection individuelle et la livraison au quartier général de la Force conjointe du mobilier et de deux groupes électrogènes). Les demandes concernant l'achat de 30 véhicules et le versement d'indemnités journalières de subsistance au personnel du quartier général de la Force conjointe et des états-majors de secteur sont actuellement traitées par Expertise France. Des propositions concernant le renforcement et la fortification de l'état-major du secteur Ouest à Nbeïket el-Ahouach (Mauritanie), la fourniture de trousse de désamorçage d'engins explosifs improvisés et la formation de personnel spécialisé ainsi que l'achat de 42 véhicules blindés de transport de troupes non armés ont été mises au point et soumises par Expertise France, sur la base de demandes faites par la Force conjointe, puis retransmises au commandant de la Force, pour agrément final.

Mise en œuvre du Cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire

39. Le 20 juin 2018, l'Union européenne et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont signé une convention de subvention ou de délégation ayant fait l'objet de l'évaluation des piliers, qui a permis de déterminer les modalités de décaissement de la contribution de 10 millions d'euros faite par l'Union européenne pour la mise en place du cadre réglementaire. La première tranche de financement (5 millions d'euros) a été transférée au Haut-Commissariat et la première phase de mise en œuvre est en bonne voie (voir sect. III ci-dessus).

Appui à la consolidation des structures de gouvernance du G5 Sahel

40. L'Union européenne est en passe de conclure les négociations, avec l'Agence allemande de coopération internationale, sur un projet d'appui à la structure de gouvernance du G5 Sahel. Le projet devrait apporter un appui au Collège de défense du Sahel, au Centre sahélien d'analyse des menaces et d'alerte précoce, au Comité de défense et de sécurité du Secrétariat permanent du G5 Sahel et au comité de soutien du fonds d'affectation spéciale du G5 Sahel.

41. Des efforts sont en cours pour instaurer, à Nouakchott, un fonds d'affectation spéciale du G5 Sahel. Celui-ci a reçu des contributions du Rwanda (500 000 dollars des États-Unis) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (500 millions de francs CFA, soit environ 867 000 dollars des États-Unis), qui ont été utilisées pour créer le comité de soutien du fonds. Pour les besoins de ce dernier, un bureau a été trouvé, à Nouakchott, qui accueillera deux agents par pays du G5 Sahel. Le fonds n'a

pas encore reçu les contributions annoncées lors de la Conférence internationale de haut niveau sur le Sahel.

B. Appui bilatéral

42. Sept États membres de l'Union européenne ont versé, par l'intermédiaire de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, 14,7 millions d'euros de contributions, soit 7,6 millions (versés par la Belgique, le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Tchéquie) pour la fourniture de matériel, de services et d'infrastructures via Expertise France et 7 millions d'euros pour la mise en œuvre du cadre réglementaire par le Haut-Commissariat.

43. En outre, plusieurs pays ont continué d'apporter un appui bilatéral à la Force conjointe ainsi qu'aux forces armées et aux forces de sécurité des pays du G5 Sahel dans le cadre de leurs activités nationales de surveillance des frontières et de lutte antiterroriste. Les forces de l'opération Barkhane ont contribué à la planification et à la conduite des quatre opérations menées par la Force conjointe au cours de la période considérée. La France a également fourni à la Force conjointe 12 millions d'euros au titre de la formation et du matériel et déployé trois conseillers militaires au Secrétariat permanent du G5 Sahel, au comité de soutien du fonds d'affectation spéciale du G5 Sahel et au Collège de défense du Sahel. Par l'intermédiaire de son Ministère des affaires étrangères, la France a versé à la Force conjointe 440 000 euros de contributions du Danemark, du Luxembourg, de la Slovaquie, de la Slovénie et de la Tchéquie au titre de la protection individuelle et du matériel médical. Le 11 septembre 2018, à la dernière réunion du centre de coordination de l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique ont annoncé une contribution de 45 millions de dollars venant s'ajouter au montant de 60 millions de dollars que le pays avait déjà annoncé en octobre 2017. L'Espagne apporte un appui tactique, notamment 27,5 heures de vol et 10,5 tonnes de fret, par mois. L'Allemagne fournit un appui bilatéral, d'un montant de 28 millions d'euros, au titre de la formation, des infrastructures et du matériel.

C. Appui à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

44. Après la signature, le 23 février 2018, de l'accord technique entre les pays du G5 Sahel, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies, ainsi que la conclusion, entre celle-ci et l'Union européenne, d'une convention de subvention ou de délégation ayant fait l'objet de l'évaluation des piliers prévoyant le versement de 10 millions d'euros par l'Union européenne à la MINUSMA, celle-ci a pris toutes les dispositions nécessaires pour apporter un appui opérationnel et logistique à la Force conjointe. Le 3 mai, l'Union européenne a versé la première tranche de 5 millions d'euros à la Mission. Celle-ci a élaboré un plan de soutien logistique pour la Force conjointe, approuvé le 29 juin, qui a permis de créer une cellule de liaison et de coordination logistique conjointe. En collaboration avec la Force conjointe, la Mission met actuellement la dernière main, au plan d'appui annuel conjoint. De même, elle accueille régulièrement, à Bamako, des réunions de coordination tripartite avec la Force conjointe et l'Union européenne. Entre mai et juin, la Mission a reçu de la Force conjointe neuf demandes de soutien, pour un montant d'environ 1,3 million de dollars, y compris un appui au titre des transports, des services consultatifs en matière de génie, des rations de combat, du carburant, du mazout et des lubrifiants. Elle a donné suite à toutes les demandes. Toutefois, les contraintes logistiques susmentionnées et le manque de capacités logistiques pour le transport et le stockage

ont empêché la Force conjointe d'emporter la plupart des articles consommables essentiels, qui demeurent ainsi dans les bases logistiques de la Mission.

45. En mai 2018, la MINUSMA a donné suite à une demande consistant à transporter par avion, de Mopti à Boulikessi (Mali), 10 membres du personnel du G5 Sahel chargés d'enquêter sur les violations présumées des droits de l'homme visées au paragraphe 30 du présent rapport. Après l'attaque du 29 juin dont a été la cible son quartier général à Sévaré, la Force conjointe a demandé à la Mission de l'aider à y restaurer le système de communication. En réponse, la MINUSMA lui a octroyé, en prêt, du matériel de communication d'urgence et du matériel informatique.

46. En juillet 2018, la MINUSMA a établi des plans techniques et d'ingénierie et des cahiers des charges types pour la construction et la fortification de cinq camps destinés à accueillir les bataillons maliens de la Force conjointe à Boulikessi, Gomakoura, Guiré, Nampala et Tessit. Toutefois, la Force conjointe a informé la Mission qu'elle n'avait plus besoin d'aide pour fortifier le camp de Guiré et a donc plutôt demandé un soutien génie pour la construction horizontale de deux camps de 4 hectares et de deux camps de 10 hectares, d'un coût estimatif total de 12,5 millions de dollars, ainsi que pour la remise en état du quartier général de la Force conjointe sur un nouveau site, à Bamako, d'un coût total de 15 millions de dollars. En septembre, à l'issue de consultations avec la Force conjointe, la Mission a achevé le cahier des charges concernant le camp de Tessit et attend l'approbation de la Force conjointe pour les plans concernant les autres camps. Néanmoins, la MINUSMA continue de manquer de ressources nécessaires aux travaux de construction puisque les donateurs ne se sont pas engagés à couvrir l'ensemble des mesures d'appui en faveur de la Force conjointe qu'elle est tenue de mettre en œuvre conformément à la résolution 2391 (2017). Alors que l'Union européenne a confirmé, sur demande officielle de la Mission et avec l'assentiment de la Force conjointe, son intention d'autoriser la réaffectation de fonds destinés à la MINUSMA, initialement réservés aux articles consommables essentiels et aux évacuations médicales, à la construction et à la fortification des camps, la Mission ne dispose toujours pas des quelque 27,5 millions de dollars dont elle a besoin pour apporter son plein appui.

D. Lacunes et difficultés de financement

47. Si des progrès importants ont été accomplis concernant le décaissement des contributions annoncées, quelque 199,49 millions d'euros, soit près de la moitié du montant total annoncé, n'ont toujours pas été affectés à ce jour et n'ont pas non plus été décaissés, en dépit des remarquables efforts déployés en ce sens par le centre de coordination de l'Union européenne. Un an après l'obtention par la Force conjointe de sa capacité opérationnelle initiale, la lenteur et la lourdeur des procédures de passation des marchés ont retardé la livraison du matériel requis d'urgence, notamment des véhicules blindés et du matériel de protection individuelle. La MINUSMA continue de faire face à un déficit de financement d'environ 27,5 millions de dollars, qui ne lui a pas permis de fournir le soutien génie qu'elle était pourtant tenue, de par son mandat, d'apporter et entraînera de nouveaux retards dans l'opérationnalisation de la Force conjointe.

VI. Options d'appui

48. Dans mes deux précédents rapports sur la Force conjointe, j'ai présenté quatre options au titre de l'appui des Nations Unies à la Force conjointe, allant de la création d'un bureau d'appui spécialisé des Nations Unies financé au moyen des contributions statutaires à la fourniture d'un appui plus limité, par l'intermédiaire de la MINUSMA. En adoptant la résolution 2391 (2017), le Conseil de sécurité s'inscrit dans la lignée

de la dernière option proposée, soit la fourniture d'un appui par l'intermédiaire de la MINUSMA, limité au territoire malien et reposant sur les chaînes d'approvisionnement logistique de la Mission.

49. Dans le présent rapport, je demande à nouveau instamment que soit mise en place une option qui permettrait à l'ONU d'apporter un soutien plus large et plus complet à la Force conjointe, par l'établissement d'un bureau d'appui spécialisé des Nations Unies, semblable au Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, qui apporte un soutien à la Mission de l'Union africaine en Somalie. Si les engagements rapides et indéfectibles pris par divers donateurs et partenaires et les efforts considérables déployés par l'Union européenne pour mettre en place et gérer le centre de coordination sont certes louables, les difficultés à mobiliser un financement durable et prévisible, comme on l'a vu plus haut, entravent sérieusement la capacité de la Force conjointe de planifier et d'exécuter des opérations sur plus de quelques mois.

VII. Complémentarité avec d'autres initiatives non liées à la sécurité

50. Le succès de la Force conjointe est également tributaire d'une stratégie globale efficace qui s'attaque aux causes profondes d'insécurité et d'instabilité dans la région du Sahel. Même après avoir atteint sa pleine capacité opérationnelle, la Force conjointe ne peut faire ses preuves que si elle s'inscrit dans une démarche cohérente et intégrée plus large, qui prévoit des mesures préventives et la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. En rééquilibrant cette stratégie intégrée et en élaborant le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel, l'Organisation s'est mobilisée pour apporter une réponse cohérente et globale qui soit complémentaire par rapport aux autres initiatives menées au Sahel et qui permette de renforcer la gouvernance, la sécurité et le développement dans la région. Il s'agit, d'abord et avant tout, de prendre en compte les efforts concertés visant à combler les déficits de gouvernance observés dans la région, par la mise en œuvre d'une réforme des secteurs de la justice et de la sécurité, et le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État permettant de fournir des services sociaux et de sécurité de base. Plusieurs initiatives notables ont été mises en place dans les pays du G5 Sahel, certaines ayant le mérite de gagner en ampleur, d'autres continuant de faire face à des difficultés liées à l'insécurité. Des exemples de ces initiatives sont présentés dans la section ci-dessous. À terme, pour garantir la synergie et la complémentarité, toutes ces initiatives devraient être menées dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

A. Efforts nationaux

51. Au Mali, le 28 août 2018, après trois mois d'intenses discussions, 34 chefs de village dogons et peuls, originaires de Koro, ont signé un accord de paix intercommunautaire à Sévaré, dans la région de Mopti. Ils se sont engagés à mettre un terme à plus d'une année de tensions intercommunautaires suscitées par la question de l'accès aux ressources naturelles, et à privilégier les mécanismes de médiation traditionnels en matière de prévention et de gestion des différends. À la demande du Gouvernement malien, les négociations de cet accord se sont tenues avec la médiation du Henri Dunant Centre for Humanitarian Dialogue. Plusieurs chefs de village appartenant à des associations locales n'ayant pas été prises en compte par cette initiative ont reproché à l'accord son manque d'inclusivité. En revanche, les communautés directement concernées par l'accord l'ont expressément soutenu. Si

elle était mise en œuvre efficacement, cette initiative phare pourrait servir d'exemple et, à la faveur de son importance accrue, de base à une initiative de réconciliation et de stabilisation régionales élargie et propice au développement de la cohésion sociale dans le centre du Mali. En matière de cohésion sociale, d'autres initiatives appuyées par le Centre for Humanitarian Dialogue et la MINUSMA dans les cercles de Djenné et de Koro, dans la région de Mopti, pourraient en effet s'inspirer de l'exemple de Koro. À l'issue de vastes consultations avec les principaux partenaires, à l'appui du programme intégré gouvernemental pour la stabilisation du centre du Mali et complétant les efforts du Centre for Humanitarian Dialogue, la MINUSMA a élaboré une stratégie visant à mettre fin au conflit intercommunautaire à Koro en déployant des efforts de médiation, en favorisant la prévention de l'extrémisme violent et en renforçant la résilience socioéconomique.

52. ONU-Femmes et le PNUD mettent en œuvre un projet de cohésion sociale du Fonds pour la consolidation de la paix dans les cercles de Ténenkou et de Macina dans la région de Ségou. Ce projet entend développer le dialogue inter- et intracommunautaire, faire mieux connaître à la population l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et accroître la participation des femmes au processus de paix. En étroite collaboration avec le Burkina Faso, le Mali et le Niger et avec le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le PNUD met également en œuvre un projet financé par le Fonds pour la consolidation de la paix qui promeut la sécurité de la collectivité et la cohésion sociale dans la région du Liptako-Gourma.

53. Au Burkina Faso, le plan gouvernemental d'urgence pour le Sahel prévoit des investissements dans les services infrastructurels, énergétiques et publics, pour un total de 700 millions d'euros sur une période de trois ans. En juin, l'Union européenne a contribué à ce programme à hauteur de 50 millions d'euros. Mais la détérioration de la situation en matière de sécurité dans le nord en a ralenti les progrès.

54. L'ONUSC continue d'appuyer les efforts menés par les pays membres du G5 Sahel dans la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme. Récemment, avec l'assistance de l'ONUSC, la Mauritanie a adopté un plan d'action de lutte contre le terrorisme. Au Burkina Faso, l'Université Ouaga II a élaboré le premier programme de *master* professionnel de la région en matière de lutte contre la corruption, ouvert aux étudiants de toute l'Afrique de l'Ouest et présentant différents points de vue sur la question de la corruption, y compris ses dimensions économique, juridique et sociale. Ce programme sera enseigné à partir du troisième trimestre de 2018. Le Mali a adopté son nouveau plan d'action national de lutte contre la traite d'êtres humains (2018-2022). Au Niger, 2,5 tonnes de cannabis ont été saisies à l'issue de contrôles effectués par l'équipe spéciale conjointe chargée des interceptions de l'aéroport international de Niamey. Le Tchad a ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption.

B. Programme d'investissements prioritaires du G5 Sahel

55. En marge du 31^e Sommet de l'Union africaine, le G5 Sahel a organisé un Sommet extraordinaire des chefs d'État à Nouakchott le 2 juillet 2018. Ce sommet a réuni les cinq chefs d'État des pays du G5 Sahel, outre le Président français, M. Macron, et le Chef de la Commission de l'Union africaine. Le Conseil de sécurité a été prié d'approuver que la Force conjointe soit placée sous un mandat du Chapitre VII et d'accélérer l'établissement du fonds d'affectation spéciale du G5 Sahel. Les participants ont condamné les attaques du 29 juin menées contre le quartier-général de la Force conjointe à Sévaré et décidé de renforcer sa sécurité physique. Ils ont également appelé à une harmonisation entre le programme

d'investissements prioritaires du G5 Sahel et le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel et entre la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et la stratégie de l'Union africaine pour la région.

56. Dans le cadre de l'objectif qu'il s'est fixé de compléter les interventions militaires par des initiatives de développement, le G5 Sahel promeut des partenariats afin d'accélérer la mise en œuvre de son programme d'investissements prioritaires et de mettre l'accent sur des interventions de développement dans des zones où vivent les populations les plus vulnérables. Le 30 octobre 2018, le Conseil des ministres du G5 Sahel et l'Alliance Sahel ont signé une lettre de coopération en vue de mettre en œuvre le programme d'urgence et de réhabilitation des infrastructures locales des zones frontalières. Ce programme consiste en des projets d'eau en milieu rural destinés aux villages et aux éleveurs de bétail, ainsi qu'en des initiatives visant à promouvoir la cohésion sociale, l'accès à la justice, outre une amélioration des conditions de sécurité des populations villageoises dans les zones frontalières vulnérables. Les volets du programme d'investissements prioritaires ont également été réexaminés. Il couvre désormais la période 2019-2021 et comporte 40 projets d'une valeur de 1,9 milliard d'euros. Si le volet infrastructurel représente 27 projets, il en existe 13, d'une valeur de 767,63 millions d'euros, qui concernent les domaines de la gouvernance, de la sécurité et de la résilience, dont sept initiatives G5 Sahel-ONU. L'ensemble devrait être présenté le 6 décembre dans le cadre d'une conférence de coordination des donateurs à Nouakchott, organisée avec l'appui de l'ONU et de l'Union européenne.

57. Dans le cadre de ses efforts de renforcement des capacités de ses forces de sécurité et d'amélioration de son état de préparation opérationnelle, le Collège de défense du Sahel, dont le siège est à Nouakchott, a ouvert ses portes à son premier groupe d'élèves-officiers le 15 octobre 2018, à l'issue d'une fructueuse session de formation des formateurs organisée le 30 juin 2018 à l'intention d'instructeurs du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad. Son budget de fonctionnement pour la période 2018-2019 a été approuvé par les chefs d'état-major interarmées des pays du G5 Sahel. Le Gouvernement malien a mis à disposition des locaux à Bamako pour accueillir le Collège sahélien de sécurité. Offrant un large éventail de formations de courte durée aux civils et au personnel concerné en matière de sécurité, ce collège a jusqu'à présent formé 366 gendarmes, magistrats, policiers, gardes forestiers, gardes frontière et civils, originaires des différents pays du G5 Sahel. Ces formations ont notamment eu pour thèmes le renforcement des capacités en matière de police judiciaire et de sécurité aux frontières, ainsi que la conception d'activités de formation. Faisant suite à la décision prise par le Sommet des chefs d'État du G5 Sahel de créer une école de police, le Gouvernement tchadien a nommé un coordonnateur travaillant en liaison avec le Secrétariat permanent du G5 Sahel afin de déterminer les modalités opérationnelles à suivre et la stratégie de mobilisation des ressources à adopter.

C. La Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

58. Les Nations Unies ont multiplié leurs efforts pour répondre aux difficultés multiformes auxquelles le Sahel est confronté, grâce à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Ces efforts reposent sur une approche énergique visant à renforcer la résilience dans le cadre d'un programme de développement à long terme visant à instaurer la paix et la sécurité dans la région. En marge du 31^e Sommet ordinaire de l'Union africaine, les Nations Unies ont présenté une version rééquilibrée de cette stratégie ainsi que le plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel. Ce plan vise à renforcer les liens entre l'action humanitaire, le développement et la paix grâce à une démarche multisectorielle, globale et intégrée de manière à améliorer la

coordination des mesures prises collectivement sur le terrain. Le plan d'appui vise également à promouvoir les synergies et la complémentarité entre les stratégies adoptées par les principaux partenaires, à savoir le G5 Sahel, l'Union africaine, la CEDEAO, la Communauté économique des États de l'Afrique du Centre (CEEAC), ainsi que l'Union européenne et l'Alliance Sahel, au moyen d'une approche plus globale, plus cohérente et plus intégrée, compte tenu, parallèlement, des politiques, des priorités et des besoins des 10 pays du Sahel.

59. L'appropriation nationale par les pays du Sahel et le renforcement des institutions nationales et régionales, dont le G5 Sahel, sont des priorités essentielles du plan d'appui des Nations Unies, lesquelles ont fourni un soutien actif au Secrétariat permanent du G5 Sahel. Le 7 novembre 2018, mon Conseiller spécial pour le Sahel et les chefs des entités des Nations Unies présentes en Afrique de l'Ouest ont organisé un atelier qui a réuni les représentants du Secrétariat permanent du G5 Sahel et les entités des Nations Unies travaillant sur la question du Sahel afin de renforcer l'harmonisation entre le programme d'investissements prioritaires et le plan d'appui des Nations Unies et entre les priorités avant la conférence de coordination des donateurs, qui se tiendra en décembre.

D. Initiatives régionales et sous-régionales

60. Un nouveau partenariat militaire opérant dans la région du G5 Sahel a été établi le 31 mai 2018, à l'occasion de la signature par la Libye, le Niger, le Soudan et le Tchad (le « G4 ») d'un accord par lequel ils ont décidé de surveiller et de sécuriser conjointement les frontières qui les séparent afin de lutter contre le terrorisme, les migrations illégales, la traite des êtres humains et d'autres formes de criminalité transfrontières.

61. Le 30 juillet 2018, les chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO et de la CEEAC se sont rencontrés à Lomé pour leur premier sommet, auquel ont également participé des représentants du G5 Sahel, de la Commission du bassin du lac Tchad, du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Les chefs d'État se sont félicités de la participation des pays membres de la Force multinationale mixte du bassin du lac Tchad et de la Force conjointe du G5 Sahel à la lutte antiterroriste et ont prié tous les États membres des deux communautés économiques à fournir, dans un esprit de solidarité intercommunautaire, un appui matériel, financier, technique et de renseignement aux forces armées des États membres dans le cadre des combats menés contre le terrorisme dans le bassin du lac Tchad et au Sahel. D'autre part, ils ont demandé au Conseil de sécurité de placer la Force conjointe du G5 Sahel sous un mandat du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, afin de lui fournir un financement durable et multilatéral.

62. Durant la période considérée, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'ONUSC, ainsi que l'Union africaine et les partenaires des Nations Unies, dont l'OIM et le PNUD, ont appuyé les efforts de la Commission du bassin du lac Tchad visant à élaborer une stratégie de stabilisation pour la sous-région (Cameroun, Niger, Nigeria et Tchad) conformément à la résolution [2349 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité. Deux conférences sous-régionales, tenues à N'Djamena du 10 au 13 avril et du 11 au 19 juillet 2018, ont permis aux pays de la Commission du bassin du lac Tchad d'élaborer et d'adopter une approche commune du traitement des personnes associées à Boko Haram, conformément aux résolutions [2178 \(2014\)](#), [2349 \(2017\)](#) et [2396 \(2017\)](#), dans lesquelles le Conseil a demandé l'élaboration de stratégies globales en matière de poursuites, de réadaptation et de réinsertion. La teneur de ces discussions est devenue l'un des piliers de la Stratégie régionale de

stabilisation, de relèvement et de résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par les activités de Boko Haram, laquelle a été adoptée le 30 août. Les efforts à déployer auront désormais pour objet de faire mieux connaître cette stratégie aux parties prenantes nationales et régionales concernées et de renforcer la coopération interorganisations au sein de la Force multinationale mixte, les forces militaires nationales, et la justice criminelle ainsi que les organismes civils qui sont nécessaires à une mise en œuvre efficace.

VIII. Observations

63. Des progrès ont été accomplis depuis l'établissement de la Force conjointe en avril 2017. Je me félicite des engagements pris par les pays du G5 Sahel et de leur détermination concernant les nombreuses difficultés à surmonter quant à l'opérationnalisation de la Force conjointe. L'attentat odieux et violent perpétré à l'encontre du quartier-général de la Force conjointe à Sévaré aurait pu porter un coup très grave à cette initiative naissante. Cependant, malgré l'adversité, les pays du G5 Sahel ont poursuivi leurs efforts. Même sans les moyens, l'infrastructure et le plein appui dont elle avait besoin, et pénalisée par la dispersion de son personnel en de multiples endroits, la nouvelle direction de la Force conjointe n'a cessé de mener son action avec professionnalisme et détermination. Les rapports selon lesquels les opérations de la Force conjointe reprendront en décembre 2018 constituent un encouragement et adressent à ses adversaires un signal fort de sa ténacité.

64. Toutefois, si des progrès ont été accomplis, il reste beaucoup à faire, et les obstacles à surmonter sont multiples et complexes. J'invite les pays du G5 Sahel à accélérer leurs efforts afin de déployer l'ensemble des troupes subsistantes et d'achever de mettre en place la composante Police. De même, les pays membres du G5 Sahel doivent intensifier leurs efforts en vue de mettre au point le concept stratégique des opérations de la Force conjointe. La clarification de l'état final souhaité de la Force conjointe permettrait non seulement de témoigner d'un objectif commun, mais aussi de stimuler la confiance des donateurs à l'égard de cette initiative importante. J'engage également ces derniers à accélérer les procédures de déploiement du matériel nécessaire. Le manque de véhicules blindés et d'équipement de protection, en particulier, a entravé la capacité opérationnelle de la Force conjointe.

65. L'engagement des niveaux supérieurs de commandement de la Force conjointe et des États membres du G5 Sahel à l'égard du cadre de conformité et de sa mise en œuvre est encourageant. Je salue les efforts entrepris jusqu'à présent et appelle le commandant de la Force conjointe et son état-major à continuer de prendre des mesures positives. La mise en œuvre suivie du cadre de conformité, assurée par la Force, contribuera à la prévention des violations et permettra de s'attaquer aux causes du conflit. Le respect des droits de la personne et du droit international humanitaire sera un facteur déterminant du succès de la Force conjointe.

66. Je me félicite de noter les efforts accomplis dans l'opérationnalisation de la composante Police de la Force conjointe sur le plan des opérations de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. La composante Police a un rôle de premier plan à jouer dans la mise en œuvre du cadre de conformité de la Force conjointe et dans les enquêtes menées sur les allégations de violations des droits de la personne par les membres de la Force conjointe.

67. Je demeure profondément préoccupé par les défis multiformes qui se présentent au Sahel. La propagation de l'insécurité et du terrorisme aux autres parties de la région, y compris dans l'est du Burkina Faso, est particulièrement inquiétante. Les attaques perpétrées par les forces rebelles dans l'est du Tchad sont la preuve que les frontières deviennent plus poreuses, et l'immensité et le caractère inhospitalier du

terrain posent de graves problèmes. Le terrorisme est un fléau que l'humanité devra combattre dans un avenir proche. Il continue d'avoir des effets dévastateurs sur la vie et les moyens de subsistance de chacun, privant des communautés entières non seulement d'accès aux services sociaux de base, mais aussi de possibilités et de perspectives à long terme. La réponse apportée par la communauté internationale doit être aussi modulable et diversifiée que les menaces qui nous guettent. Les pays du Sahel auront besoin du soutien de tous leurs partenaires régionaux et internationaux pour faire en sorte que la menace croissante du terrorisme fasse l'objet d'une attention immédiate, et notamment d'une aide au développement qui leur permettra de contrer les effets de la pauvreté et du désespoir, qui constituent un terreau fertile pour le terrorisme.

68. Avec l'intensification des mesures antiterroristes prises par la Force conjointe, il sera essentiel de gagner le cœur et l'esprit des populations concernées. Si la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme au moyen de mesures de sécurité est certes décisive, elle doit être néanmoins assortie de programmes de développement et d'activités de renforcement des capacités civiles, y compris dans les domaines des droits de la personne, de l'égalité des genres et du développement.

69. La Force conjointe doit être appuyée par un cadre politique et institutionnel plus large propre à guider ses orientations, à assurer le respect d'une stratégie régionale plus vaste et, en même temps, à faire en sorte que les décisions stratégiques se traduisent par des mesures opérationnelles et tactiques. La création du groupe de soutien de la Force conjointe, dont j'ai appelé de mes vœux l'urgence dans mes deux précédents rapports sur la question, permettra de consolider le cadre institutionnel de la Force conjointe, de renforcer les liens entre ce groupe de soutien et l'Union africaine, y compris dans le cadre du processus de Nouakchott, et de garantir qu'il fait partie intégrante de l'architecture de paix et de sécurité africaines. Le renforcement des partenariats et du rôle de l'Union africaine, conformément à mon initiative Action pour le maintien de la paix, aidera considérablement à développer la coopération et le partage d'information avec les autres initiatives régionales, telles que la Force multinationale mixte. J'encourage les membres du Conseil de sécurité à examiner cette question lors de leur prochain débat sur les opérations de maintien de la paix dirigées par les pays africains.

70. Je salue le rôle de chef de file joué par l'Union européenne dans la gestion du pôle coordination et félicite toutes les parties prenantes engagées pour la volonté de collaborer dont elles ont témoigné. Je me réjouis pleinement de l'intention manifestée par l'Union européenne de transférer le pôle coordination au G5 Sahel à Nouakchott, dès qu'il disposera des moyens de le recevoir et de l'accueillir. J'exprime, d'autre part, toute ma gratitude à tous les donateurs qui ont généreusement contribué à la Force conjointe, ainsi qu'à mon Représentant spécial pour le Mali, Mahamat Saleh Annadif, et aux collègues de la MINUSMA pour leur soutien indéfectible à la Force conjointe. Il reste, cependant, que l'insuffisance de fonds, notamment en matière de soutien génie à la MINUSMA, a réduit son aptitude à fournir une assistance à la Force conjointe et a souligné les limites du modèle d'appui existant. Je demande instamment aux donateurs et à la communauté internationale de se manifester et de fournir à la MINUSMA les fonds dont elle a besoin de manière urgente. J'appelle par ailleurs les donateurs qui ont pris des engagements de contributions mais sans les affecter, à les faire coïncider avec les besoins actuels et à débloquer les versements annoncés aussi rapidement que possible.

71. Étant donné les difficultés rencontrées jusqu'à présent pour obtenir les engagements nécessaires et pour débloquer les versements annoncés en temps voulu, outre leurs incidences sur la fourniture d'une aide sur le terrain, je suis convaincu que les mesures d'appui et le mécanisme de financement mis en place doivent être

réexaminés. L'élargissement de l'étendue, à la fois géographique et en termes de fourniture d'appui, de l'accord technique tripartite conclu entre les pays membres du G5 Sahel, l'Union européenne et l'ONU pourrait être une des solutions à envisager pour fournir de l'aide à la Force conjointe, dès qu'elle deviendra pleinement opérationnelle.

72. Toutefois, comme indiqué dans mes précédents rapports, je demeure convaincu que seul un bureau d'appui de l'Organisation des Nations Unies, financé par des contributions et indépendant de la MINUSMA, assurera un financement prévisible et durable de l'appui à la Force conjointe, une planification à plus long terme et le développement de cette initiative importante. Encore une fois, je demande aux membres du Conseil de sécurité de faire preuve de plus d'ambition concernant le mandat confié à la Force conjointe, et je m'associe aux appels lancés par les dirigeants de la région pour que la Force conjointe du G5 Sahel soit placée sous un mandat du Chapitre VII. Si je tiens à rappeler qu'un tel mandat ne garantit pas de financement automatique au moyen de contributions, il conférerait néanmoins à la Force conjointe ce surcroît de légitimité politique que cette initiative importante mérite.

73. La faiblesse de la gouvernance de l'État, ses manquements, le sous-développement, l'exclusion socioéconomique et les inégalités – problèmes que viennent aggraver les changements climatiques et une population croissante – restent au cœur de l'instabilité de la région. Étant donné que l'une des causes profondes de la crise tient au sentiment d'exclusion et d'injustice éprouvé par la population, une solution militaire, à elle seule, ne suffit pas à créer les conditions d'une paix et d'une sécurité durables. En conséquence, une issue favorable du processus de paix malien demeure la pierre angulaire des efforts de stabilisation menés dans la région. Si la communauté internationale ne s'emploie pas suffisamment à remédier aux causes profondes du conflit et à appuyer le relèvement et le développement au nord et au centre du Mali, la paix et la sécurité resteront des objectifs inatteignables. Comme indiqué dans la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et dans le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel, il est également nécessaire d'améliorer l'accès aux services de base et aux possibilités d'emploi au Mali et dans d'autres pays du Sahel pour réduire la dépendance à l'égard de l'assistance humanitaire.

74. Nous devons renforcer le lien entre mesures de sécurité et mesures de développement pour garantir la stabilité à long terme dans la région du Sahel. Cela suppose un objectif commun et des ressources adéquates. La Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et son plan d'appui pour le Sahel offrent un cadre global pour renforcer la gouvernance, la sécurité et le développement dans la région. Je continuerai d'utiliser mes bons offices, notamment par l'intermédiaire de mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et de mon Conseiller spécial pour le Sahel, qui ont été chargés de piloter la mise en œuvre de la Stratégie intégrée et du Plan, pour assurer la continuité de l'appui apporté par le système des Nations Unies dans la région.
